

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 11 MARS 2024

PRESENTS : MM. André LAURENT, Thomas INSELIN, Thierry DEBARD, Mmes Karine LADET, Odile BOISSIN, Laurence TEIL, Marie-Laure WESTERLOPPE, MM. Guillaume GRASSET, Renaud MOULIN, Thierry BLANC, Patrick REY, Régis ARLAUD et Guillaume LOPEZ.

ABSENTS : Mme Laure VIELFAURE donne pouvoir à Mme Odile BOISSIN, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. André LAURENT ;

Vote compte de gestion et compte administratif 2023 :

M. Thomas INSELIN, adjoint chargé des Finances, propose aux Conseillers de voter le compte administratif 2023 qui est en accord avec le compte de gestion de la Trésorerie d'Aubenas et donne les résultats :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses = 866 170.33 €

Recettes = 1 016 013.11 € + excédent 2022 reporté 389 586.96 € =
1 405 600.07€

Résultat de clôture de fonctionnement : excédent de 539 429.74 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses = 751 880.33 + Déficit 2022 reporté 7 735.66 € = 759 615.89 €

Recettes = 804 999.87 €

Résultat d'investissement : excédent 45 383.98 €

L'adjoint rappelle le montant des restes à réaliser 2023 :

Dépenses : 742 972 €, Recettes : 419 505.00 €.

Hors de la présence de M. André LAURENT, Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

Affectation de résultats au BP 2024 :

Au vu des résultats 2023, la proposition d'affectation au BP 2024 est :

- 261 346.72 € au compte 002, en fonctionnement recette
- 278 083.02 € au compte 1068 en investissement recette

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité, valide l'affectation des résultats au Budget Primitif 2024 comme indiqué ci-dessus.

Vote des Amortissements 2023 article 204 :

Le Maire rappelle les travaux d'extension de réseaux d'électricité et d'adduction d'eau sur l'année 2023 (article budgétaire 2041582 et 2041583) pour un montant total de 32 267.25 € et propose de les amortir ainsi :

- *Quartier Viannés, Extension d'eau pour un montant de 11 389.59€ (mandat 704 bord 80) proposition d'amortir sur 10 ans*
- *Travaux d'éclairage stade municipal pour un montant de 14 905.84 € (mandat 179 bord 19) proposition d'amortir sur 10 ans.*
- *Travaux d'éclairage stade municipal pour un montant de 3 715.58 € (mandat 183 bord 21) proposition d'amortir sur 1 an.*
- *Impasse du Gué travaux d'extension d'eau pour un montant de 2 256.24 € (mandat 705 bord 80) proposition d'amortir sur 1 an.*

Après délibération le conseil à l'unanimité, est favorable d'amortir les travaux de l'année 2023 comme indiqués ci-dessus.

Demande subvention association Les amis de la Bibliothèque :

Comme l'année dernière, l'association les amis de la Bibliothèque demande une subvention pour les frais de déplacement de l'animateur chargé de l'atelier dessin les mercredis après-midi. Il est rappelé que cette activité est gratuite pour les participants. Le Maire indique que des résidents de Béthanie participent à cette animation, et propose de demander une petite participation à l'association de Béthanie.

Le montant de la subvention demandée est de 508 € pour l'année scolaire 2023-2024.

Après délibération le conseil à l'unanimité, a décidé d'allouer une subvention d'un montant de 508 € à l'association les Amis de la Bibliothèque et valide la demande de participation à l'Association de Béthanie.

Renouvellement convention de l'agence Postale communale :

Le Maire signale au conseil qu'il est demandé de renouveler la convention de partenariat avec la Poste pour l'Agence Postale Communale, il signale que 6 nouveaux points ont été négociés entre la Poste et l'AMF.

- *Création d'un dispositif de dialogue structuré qui réunit la Commune, la Poste et la CDPPT afin d'améliorer le service*
- *Horaires minimum 12 h d'ouverture par semaine*
- *Une durée de convention plus souple*
- *Une offre de service élargie pour répondre aux besoins du public*

- Une rémunération valorisant l'activité
- Une formation à distance plus accessible

Après délibération le conseil à l'unanimité est favorable et autorise le maire à signer la convention avec la Poste.

Convention Interventions musicales en milieu scolaire année scolaire 2024-2025 :

Le maire propose de renouveler la convention avec la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas en ce qui concerne les interventions musicales en milieu scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

Il donne les modalités financières :

Forfait de 15 séances de 1 heure par classe = 730 €

730 € x 5 classes = 3 650 €

Après délibération le conseil à l'unanimité est favorable et autorise le maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

Séance levée à 19H 40.